



## **SENSIBILISATION ET EDUCATION AU PATRIMOINE CULTUREL EN BRETAGNE APPEL A PROJETS 2009-2011**

Le Conseil régional a adopté en décembre 2007 une nouvelle politique du patrimoine culturel fondée sur une stratégie de développement des territoires. Cette approche volontariste permet à la collectivité d'initier et d'accompagner de nombreux projets d'études, de conservation et de valorisation des éléments du patrimoine régional ; la démocratisation de l'accès à la connaissance et au(x) patrimoines(s) figure au rang des objectifs prioritaires de cette politique.

A ce titre, la Région a choisi de lancer un appel à projets pour encourager les initiatives novatrices **auprès du jeune public, en matière de sensibilisation et d'éducation au patrimoine culturel breton** (en lien étroit avec l'animation qui peut en être faite) et soutenir financièrement un certain nombre d'entre elles pendant une durée de 3 ans (2009-2011).

Encore trop peu abordée dans toute sa diversité culturelle et artistique, la thématique du patrimoine témoigne pourtant d'une véritable capacité à mettre en œuvre de façon dynamique plusieurs enseignements complémentaires : histoire-géographie, éducation civique, lettres, arts plastiques et arts appliqués, mathématiques, physique, technologie, sciences de la vie et de la terre, langues régionales... Aussi, rendre le patrimoine compréhensible et accessible à tous les élèves, quels que soient les milieux dont ils sont issus (urbain ou rural, ZEP,...) et les situations de handicap vécues, c'est faire le pari qu'une éducation renouvelée du regard peut éveiller et rassembler autour des notions d'appartenance et de reconnaissance identitaire, de mémoire collective et de transmission, de responsabilité et de citoyenneté.

Enfin, permettre aux enfants et aux jeunes de faire le lien entre ce qu'ils voient et ce qu'ils savent grâce à de multiples clefs de lecture, procède aussi d'une démarche constructive d'appropriation qui sert ensuite à établir, d'autant plus facilement, des passerelles entre passé et présent en stimulant l'imagination et la créativité artistique : puiser à ses racines et re(découvrir) la richesse d'un passé partagé pour mieux le valoriser et construire le patrimoine de demain.

### **Qui peut participer ?**

- les associations ou fondations bretonnes à compétence culturelle et patrimoniale, les regroupements professionnels (fédérations des artisans du bâtiment, des métiers d'art...)
- les établissements scolaires bretons (primaires, collèges, lycées, centres de formation et d'apprentissage, lycées techniques et agricoles),
- les centres de loisirs,
- les collectivités locales bretonnes ( communes, établissements publics de coopération intercommunale) qui ne disposent pas de services éducatifs,
- les individuels : particuliers propriétaires d'un bien, étudiants dans le cadre d'un stage universitaire.

L'accent est mis sur les structures et collectivités de taille modeste qui ne disposent pas toujours de services éducatifs, ni de structure dédiée à l'animation, comme c'est le cas des Villes d'Art et d'Histoire ou des Musées de France. Celles qui feraient déjà l'objet d'un conventionnement avec la Région sur un sujet apparenté ne pourront être retenues.

## Avec quels types de projets ?

Sur la base d'une démarche pédagogique pertinente, la Région Bretagne souhaite encourager sur le long terme la réflexion sur le sujet, impulser les initiatives et leur donner les moyens financiers de voir concrètement le jour. Ces projets peuvent prendre des formes multiples : circuits de découverte, itinéraires du patrimoine, chasses au trésor, classes du patrimoine, reportages, ateliers de découverte, réalisation d'une œuvre, publications papier ou multimédia (ouvrage, petit journal, cahier pédagogique, bande dessinée...), exposition.

Sur la base de réflexions que conduit la Région Bretagne et afin de guider les porteurs de projets, les domaines suivants (non limitatifs) pourront servir de fils conducteurs à la réflexion et au montage d'initiatives :

### Patrimoine immatériel

*Exemple, les métiers et l'artisanat traditionnels* : qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou mobilier, c'est tout l'univers des techniques, des savoir-faire (agricole et fluvio-maritime) et de leur transmission, de leur disparition ou de leur renouveau, mais aussi des traditions et des usages liés à un mode de vie spécifique et de leur réapprentissage. C'est également pour les artisans la possibilité de faire partager une passion, des techniques et de valoriser des formations manuelles de qualité au cœur de nos sociétés.

### Patrimoine de proximité et développement durable

*Exemple, le patrimoine bâti comme cadre de vie* : architecture et environnement immédiat ne font qu'un et l'étude de l'un ne peut se faire sans l'autre (contextualisation) ; qu'il s'agisse du milieu urbain, rural, littoral ou insulaire, des rapports qu'entretiennent les bâtiments entre eux, en ville ou en village, du rapport à l'urbanisme et à toutes ses composantes ou bien aux dépendants en milieu agricole et rural par exemple.

### Patrimoine de proximité, identité et citoyenneté

*Exemple, l'histoire et le patrimoine* : c'est autant de la « petite » que la « grande histoire » qu'il s'agit, mais aussi de ceux et celles qui ont fait ou qui font aujourd'hui l'histoire d'un territoire ; c'est aussi redécouvrir son patrimoine public ou privé par les archives, y associer le témoignage photographique ou oral, savoir le replacer dans un contexte historique plus large, qu'il soit régional ou national.

### Environnement, développement des territoires et développement durable

*Exemple, le patrimoine des voies d'eaux* : rivières, fleuves, canaux irriguent le territoire et façonnent le paysage ; comme ils nous conduisent d'un point à un autre, ils sont le vecteur d'une histoire, ils déroulent au fil de l'eau une façon de vivre, des métiers et savoir-faire, des technologies autour d'architectures spécifiques : les ouvrages d'art (ponts, barrages, écluses, maisons-éclusières,...).

*Exemple, les chemins creux et talus* : fragiles vestiges d'un paysage paysan bouleversé par le remembrement et la pression urbaine, ils font encore la joie des promeneurs et des amoureux de la nature, mais on peut aujourd'hui s'interroger sur leurs sens : autrefois traits d'union entre les villages, chemins de l'école, du labeur ou de la fête et du pèlerinage... que jalonnent encore de vieux arbres, des croix, fontaines, reposoirs, fours ou moulins...

### Environnement, développement durable, patrimoine paysager et création

*Exemple, le patrimoine des parcs et jardins* : tracés, plantations, fabriques et autres constructions, mobilier public, statuaire... donnent sens à ces ensembles : qu'il s'agisse de créations publiques ou privées, de conservatoires d'espèces, d'espaces d'agrément ou de loisirs, de lieux de méditation ou de potagers,... c'est un catalogue de savoir-faire, toute la palette du goût à travers les époques et la porte ouverte des approches créatrices sans cesse renouvelées au fil des saisons.

## **Quelle aide ?**

Le budget provisionné pour la période concerné (2009-2011) permettra de soutenir de façon équilibrée et dans la continuité, autant les projets annuels (possibilité d'en présenter un par un) que pluriannuels, qui peuvent trouver tout leur sens dans le contexte de cet appel d'offres.

La Région pourra aider à hauteur de 60% de participation maximum les projets qu'elle jugera les plus pertinents. Le principe d'un examen, deux fois l'an, pour soumettre les dossiers au vote des élus est retenu : les dossiers examinés à chaque commission devront avoir été déposés au moins 2 mois avant les dates retenues.

La Fédération bretonne des associations de sauvegarde du patrimoine et des paysages (FNASSEM) dont l'action en faveur de l'éducation au patrimoine rejoint les préoccupations de la politique régionale pourra intervenir à deux niveaux : en amont du dépôt d'un dossier, elle pourra apporter son conseil aux futurs porteurs de projets ; en aval de la sélection, elle suivra les projets de chaque bénéficiaire. Elle aura toute latitude pour animer avec les partenaires de son choix, des ateliers pratiques ou toute autre forme d'accompagnement, dans le but d'aider collectivement les structures à concrétiser leur projet. A ce titre, la mise en place d'un blog sur son site internet et des rencontres régulières en groupes pourront être initiées afin de mettre en commun les initiatives, de les coordonner et d'éviter les redondances.

## **Que doit contenir le dossier de candidature ?**

Pour participer à l'appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, le dossier devra être le plus précis possible et détailler les points suivants :

- votre structure, vos actions et vos objectifs en matière de patrimoine,
- un descriptif détaillé du contenu du projet,
- le territoire sur lequel l'action sera mise en oeuvre,
- le public visé,
- les outils et la pédagogie que vous souhaitez développer pour cette action,
- vos partenaires ainsi que leur rôle dans cette initiative,
- le plan de mise en oeuvre de l'action (diffusion, nombre de personnes touchées,...),
- le calendrier (début et fin du programme),
- le plan de financement de l'opération et le budget prévisionnel,
- une fiche de synthèse du projet (modèle joint à ce courrier),
- les suites envisageables et le projet d'évaluation de l'action (fiche évaluation).

Les modèles de dossier de candidature, fiches de synthèse du projet et d'évaluation sont téléchargeables. Le dossier pourra être complété par toute autre information que le candidat jugera utile d'ajouter.

## **Les critères de sélection des projets**

La sélection des projets se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Le principe de mixité de projets annuels ou pluriannuels durant toute la période est arrêté, néanmoins un seul projet par an seulement sera retenu pour chaque bénéficiaire.

La Région Bretagne appréciera les projets à l'aune des critères suivants :

- construire le projet en équipe et en transversalité, dans une dynamique collaborative, associant différentes disciplines et pratiques artistiques, ou plusieurs niveaux scolaires
- aborder le patrimoine à l'échelle d'un territoire (commune, communauté de communes, pays,...) et s'inscrire dans un projet patrimonial à long terme qui trouve appui dans la nouvelle politique du

patrimoine du Conseil Régional ([http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache1\\_politique\\_reg/une\\_nouvel\\_politq\\_11329293002100](http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache1_politique_reg/une_nouvel_politq_11329293002100))

- favoriser les liens entre générations, à l'occasion de démarches de collectages de la mémoire collective
- associer différents partenaires et interlocuteurs du territoire de proximité au projet (élus, habitants, propriétaires de biens, professionnels...)

Pour être éligible les projets devront combiner au moins 2 de ces approches.

Enfin, le dossier sera également évalué sur :

- sa qualité d'ensemble et sa précision
- sur l'intérêt de la démarche et son caractère reproductible et adaptables à d'autres territoires
- son caractère innovant (méthodes pédagogiques mises en œuvre, public visé, outils, type d'action...)
- l'expérience du porteur de projet en matière de pédagogie au patrimoine ou sa capacité à la développer

Présidé par la Vice-Présidente en charge du Tourisme et du Patrimoine, un groupe d'experts proposera un classement des dossiers qui seront soumis à la décision des élus.

### **Le dépôt des dossiers et le calendrier**

Le dossier de candidature est à adresser à **Monsieur le Président du Conseil régional  
Service de la valorisation du patrimoine  
283 avenue du général Patton - CS 21101  
35711 RENNES Cedex 7**

Date limite de dépôt des dossiers : **avant le 12 août 2011 (dernière session)**

Sélection envisagée : **commission permanente du 27 octobre 2011**

#### **Pour plus d'informations, contacter :**

Pascale Delmotte, chargée de médiation-valorisation  
[pascale.delmotte@region-bretagne.fr](mailto:pascale.delmotte@region-bretagne.fr) - Tél. : 02 22 93 98 29

Voir aussi  
<http://www.bretagne.fr>